

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Vincent BURRONI - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Eric LE DISSES - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 002-1488/09/BC

**■ Participation de Marseille Provence Métropole à l'animation de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode - Attribution d'une subvention et approbation d'un convention
DDEAIG 09/3778/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Cité Euroméditerranéenne de la Mode est née, en novembre 2003, au sein de l'Institut Mode Méditerranée, à la demande des professionnels de Mode, afin de préparer les entreprises euroméditerranéennes à l'ouverture du marché mondial de janvier 2006.

Neuf fédérations professionnelles de pays méditerranéens (France, Italie, Liban, Maroc, Tunisie, Turquie, Portugal, Grèce et Egypte) ont créé, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, la Chambre Syndicale de l'Habillement Marseille Région et deux Instituts de formation, constituent La Cité Euroméditerranéenne de la Mode.

Cette association est présidée par Jean-Pierre Mocho (Président de la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin et de l'Union Française des Industries de l'Habillement) et Mohammed Tamer (Président de l'Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement). Aujourd'hui 90 entreprises adhèrent à la Cité.

L'objectif de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode est d'offrir une alternative économique visant à maintenir et développer les entreprises de la Mode Habillement du pourtour méditerranéen malgré la concurrence asiatique.

En 2008, la Cité Euroméditerranéenne de la Mode a réalisé les actions suivantes :

- Signature d'une convention de partenariat avec le Lycée Brochier de Marseille et le Centre Technique du Textile pour développer les formations aux métiers de la mode.
- En continuité des accueils de jeunes créateurs, préparation du projet « Résidence des Designers » pour accueillir entre 2010 et 2013 de jeunes créateurs, sous forme de master class.
- Participation au 4^{ème} Festival Festimode à Casablanca en mai 2008.
- Partenariat avec les Galeries Lafayette à Paris pour présenter durant le mois de juin les créateurs de Méditerranée.
- Mission Ressources au Maroc de mise en relation entre créateurs, responsables de fabrication et acheteurs en juin.
- Partenariat avec l'Onudi pour des rencontres industrielles au cours du salon Textmed.
- Tenue à Marseille des 5^{èmes} rencontres de la Cité en novembre 2008 avec 250 professionnels.
- Poursuite de la construction du Bureau Virtuel des Tendances : mettre sur l'Internet l'ensemble des données techniques et culturelles de la mode méditerranéenne : savoir-faire, matières, coloris, styles... destinés aux professionnels. Il a reçu plus de 10.000 visiteurs par mois.

Les actions conduites par la Cité portent sur 4 thématiques : la formation en travaillant sur le marketing, la vente, le management ; la création ; l'entreprise en organisant la sous-traitance, une banque de données sur les modèles, les formes, les couleurs ; la communication en développant un pôle multimedia réactif.

Le programme d'action de la Cité pour 2009 repose sur 3 axes.

- Organiser deux grandes manifestations professionnelles rassemblant 120 à 150 personnes. Rencontres professionnelles sur les thèmes de la création, du marketing, de la logistique et résidence des Designers dans le cadre de Marseille Provence 2013.
- Bureau Virtuel des Tendances et Portail Multimédia de la Mode. Il s'agit de rassembler les savoir-faire, les compétences des professionnels dans le domaine de la création, du design mode et luxe, des matières, des coloris...
- Rencontres territoriales d'identification des potentiels et ressources (Mission Ressources) en Espagne, Turquie, Maroc ; et valorisation du Code de Bonnes Pratiques signé en 2007.

Le budget 2009 s'élève à 482.500 euros en diminution de 16.8 % par rapport à 2008.

Les dépenses prévisionnelles sont :

- Bureau virtuel des tendances : 159.666 euros
- Fonctionnement : 155.179 euros
- Événementiels 2009 : 75.900 euros
- Mission Ressources : 41.630 euros
- Communication : 40.125 euros
- Portail Internet Cité : 10.000 euros

Les recettes prévisionnelles sont :

- Entreprises :	177.000 euros
- Région Paca :	93.000 euros
- MPM :	80.000 euros
- Département des Bouches-du-Rhône:	72.500 euros
- Etat :	30.000 euros
- CCIMP :	30.000 euros

Le budget de fonctionnement de la Cité représente 32,16 % des dépenses. La part des entreprises représente 36,68 % du total des recettes.

Les actions proposées par la Cité Euroméditerranéenne de la Mode s'inscrivent pleinement dans les orientations proposées par MPM dans le programme de développement économique 2008-2014.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de participer, au titre de l'année 2009, à l'animation de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode pour un montant de 80.000 euros (maintien de la participation par rapport à 2008) dont les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération N° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'Europe a intérêt à renforcer ses liens avec les pays méditerranéens avec lesquels elle sous-traitait, et accroître conjointement leurs productivités pour résister à la concurrence des pays asiatiques,
- Que l'amélioration de la valeur ajoutée passe par la création et l'innovation et que le développement des marchés par la communication et la mise en commun des ressources,
- Que l'initiative de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode de rassembler les professionnels de neuf pays dans un partenariat opérationnel contribue à maintenir et développer la filière Textile – Habillement, notamment sur le territoire métropolitain,
- Que la cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 80.000 euros, à la Cité Euroméditerranéenne de la Mode.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Cité Euroméditerranéenne de la Mode.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Article 6743 « Participations exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI